

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay

Canton de BOURG-ACHARD

Mairie de La Haye-de-Routot

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2024 à 18 h 30

	Fonction	Présent/Absent/Excusé
BINET Jacques	Maire	Présent
DELAMARE Dominique	1 ^{er} Adjoint	Présent
MARGOT Alain	2 ^{ème} Adjoint	Présent
PETIT Alain	Conseiller	Présent
FISCHER Dominique	Conseillère	Présente
GOLFRIN Olivier	Conseiller	Présent
GALIEN Didier	Conseiller	Présent
LECARPENTIER Jean-Pierre	Conseiller	Présent
DESTRUEL Chloë	Conseillère	Absente
MURER Emilie	Conseillère	Excusée
LEVEQUE Sandrine	Conseillère	Présente

Quorum : 09

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre d'absent(s) : 2

Nombre de pouvoir(s) : 1

Pouvoir : MURER Emilie donne pouvoir à FISCHER Dominique

Président de séance : BINET Jacques

Secrétaire de séance : DELAMARE Dominique

Ouverture de la séance à 18 h 40

Ordre du jour :

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2024.

Délibération 17-2024 : Installation borne incendie Rue du Criquet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du SERPN de 4340,62 euros TTC concernant l'installation d'un poteau incendie rue du Criquet. Ce P.E.I. sera limitrophe avec la commune de Routot, il est alors proposé de signer une convention financière avec cette commune afin de partager les coûts à hauteur de 50 % chacun soit 2170,31 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation pour la signature de la convention et le règlement pour lequel la Commune de Routot émettra un titre de 2 170.31 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la signature et le règlement à hauteur de 50 % soit 2 170.31 € TTC.

Délibération 18-2024 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire une décision modificative budgétaire, car le montant des crédits consommés au chapitre 16 (1641 : 3 988.53 € et 16878 : 2 739.77 €) est supérieur aux crédits votés dans le budget primitif (3 988.53 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation de la décision modificative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative.

Délibération 19-2024 : Référent Zone d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de nommer un référent pour la ZAEnR.

Monsieur GOLFRIN Olivier se propose.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation de nommer Monsieur GOLFRIN Olivier, référent ZAEnR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité que Monsieur GOLFRIN Olivier sera le référent ZAEnR.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut mettre en place le planning pour la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections européennes.


Chacun donne ses disponibilités.

La séance est levée à 18 H 55.

Procès-verbal arrêté le :

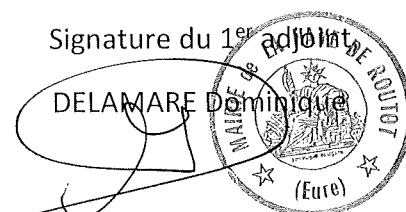
11 juillet 2024

Signature du Secrétaire,
Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Signature du 1^{er} Adjoint

DELAMARE Dominique



TENUE DU BUREAU DE VOTE
ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

8 H – 11 H 30	OLIVIER/EMILIE/DIDIER
11 H 30 – 15 H 00	DOMINIQUE F./ALAIN P./JEAN-PIERRE
15 H 00 – 18 H 00	JACQUES/SANDRINE/ALAIN M.